



Avenant de projet
à la convention-cadre pluriannuelle
Action Cœur de Ville Colmar
Opérations de Revitalisation du Territoire
de Horbourg-Wihr, Ingersheim,
Turckheim et Wintzenheim



ENTRE

- Les Villes de
 - Colmar, représentée par son maire, M. Éric STRAUMANN ;
 - Horbourg-Wihr, représentée par son maire, M. Thierry STOEBNER ;
 - Ingersheim, représentée par son maire, Mme Denise STOECKLE ;
 - Turckheim, représentée par son maire, M. Benoit SCHLUSSEL ;
 - Wintzenheim, représentée par son maire, M. Serge NICOLE ;
- Colmar Agglomération, représentée par son président, M. Éric STRAUMANN.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction, la Banque des Territoires, représentée par sa Directrice territoriale Alsace hors EMS, Mme Isabelle HALB-SIENER,
- Le groupe Action Logement, représenté par le Directeur Régional Grand Est, M. Philippe RHIM,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par son Délégué Local, M. Thierry QUEFFELEC,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Délégué Territorial, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Région Grand-Est, représentée par le Président, M. Franck LEROY, vu la délibération n°23 CP-1877 de la Commission Permanente du Conseil Régional de la Région Grand-Est en date du 17 novembre 2023,
- La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président, M. Frédéric BIERRY,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par sa Présidente, Mme Céline KERN,
- La Chambre de Métiers d'Alsace section de Colmar, représentée par son Président, M. Raphaël KEMPF,
- Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, représenté par sa Directrice Générale, Mme Karine GABLE,
- Centre Alsace Habitat, représenté par son Président, M. Alain RAMDANI,
- Habitats de Haute-Alsace, représenté par son Directeur Général, M. Guillaume COUTURIER,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analyser le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Partageant les ambitions énoncées ci-dessus, le territoire a validé en Conseil Communautaire du 8 juin 2023 son PCAET (Plan Climat Air Climat Air Energies Territorial). Il s'agit d'un plan d'actions riche et ambitieux, composé de 25 actions déclinées en projets couvrant l'ensemble des domaines de compétence des collectivités : santé, social, culture, sports, espaces publics et de nature, agriculture, mobilités, éducation, jeunesse, commerces, tourisme, patrimoine, participation citoyenne, etc.

Ce plan d'actions structurant a été construit autour de cinq axes principaux :

- les bâtiments et l'habitat ;
- les transports et la mobilité ;
- l'exemplarité de la collectivité ;
- la sensibilisation et la communication ;
- et l'action dans d'autres domaines.

Article 1. Engagement général des parties

Les signatures du présent document confirment l'engagement des villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, et de Colmar Agglomération à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative

aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Les crédits d'ingénieries et les prêts seront soumis à validation des comités internes à la Caisse des Dépôts.

La Région Grand Est en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme. Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région Grand Est s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités, en cohérence avec le SRADDET, et plus particulièrement les projets répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les financements relatifs à chaque projet seront soumis au vote de son assemblée délibérante selon ses règlements d'intervention en vigueur, l'effet levier de son intervention et ses crédits disponibles, sur la base d'un dossier complet.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de Colmar la commune a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien visant à aider les communes urbaines à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation ».

La collectivité Européenne d'Alsace (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un.e ou des référent.e.s pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022.

En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise de services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la CeA sera délégataire des aides à la pierre et versera les subventions en remplacement de l'ANAH.

Les dispositions de la convention initiale Action Cœur de Ville signée le 23 août 2018 s'appliquent à la Collectivité européenne d'Alsace à compter de la signature du présent avenant.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, la Région Grand Est, et la CeA). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet : Sophie Jambon, sophie.jambon@agglo-colmar.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...). Elles seront, en tant que de besoin, représentées par Colmar Agglomération.

Dans ce but, les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

ii) Quartiers de gare

Ville concernée	Objectifs	Actions N°
Colmar	Le quartier de gare de Colmar est confirmé dans son intégration au périmètre de centre-ville	
Horbourg-Wihr	La prise en compte de l'intégralité des rues permet d'identifier la continuité des liaisons cyclables. L'élargissement du périmètre de centre-ville a vocation à tenir compte de l'amélioration de l'offre de service apportée aux habitants.	
Ingersheim	L'élargissement du périmètre de centre-ville a vocation à tenir compte de l'amélioration de l'offre de service apportée aux habitants.	
Turckheim	La connexion du centre-ville au quartier de la gare fait l'objet d'une reconversion de friche en vue d'y développer de l'habitat, ainsi que de création d'une voie verte	

iii) Secteurs situés en entrée de ville

Ville concernée	Objectifs	Actions N°
Colmar	Le développement de l'entrée Est de Colmar est un axe primordial. Plusieurs enjeux sont identifiés : conforter la multiplicité des usages (étudiants, professionnels, habitants), améliorer la connexion de la ville d'Horbourg-Wihr au centre-ville de Colmar, préserver les zones humides	
Ingersheim	L'extension en entrée Nord de la ville a pour but de prendre en compte l'extension de l'offre de services en transports en commun.	
Turckheim	La connexion du centre-ville au quartier de la gare fait l'objet d'une reconversion de friche en vue d'y développer de l'habitat, ainsi que de création d'une voie verte	
Wintzenheim	L'extension en entrée Est de la ville permet de prendre en compte le développement des modes de déplacement doux en lien avec Colmar et les zones à urbaniser, ainsi que la renaturation d'une entrée de ville minéralisée, dans la continuité du périmètre actuel.	

4.2) Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée par les villes d'Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim et Colmar Agglomération.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Une étude pré-opérationnelle a été engagée pour déterminer les objectifs et les échéances. La collectivité ajoutera ultérieurement une fiche-action qui reprendra les attendus d'une OPAH-RU.

Article 6. Plan d'actions prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1) Plan d'action global :

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	1	Colmar Agglomération	1.1	59 750 €	T1 2021	T4 2025
Action	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CeA	1	Colmar Agglomération	1.2	40 000 €	T1 2020	T4 2023
Action	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	1	Colmar Agglomération	1.3	40 000 €	T1 2022	T4 2025
Action	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	1	Colmar Agglomération	1.4	NC	T1 2021	T4 2023
Action	Améliorer l'habitat privé dans le centre-ville historique de la Ville de Colmar	1	Colmar Agglomération	1.5	73 160 €	T1 2019	T4 2025
Action	Gérer le développement des meublés de tourisme	1	Ville de Colmar et Turckheim	1.6	- €	T1 2019	T4 2026
Action	TURCKHEIM Réhabiliter la maison alsacienne en 6 logements	1	Habitats de Haute Alsace	1.7	720 000 €	T4 2023	T1 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter une maison de Maître en 4 logements locatifs et 1 local de bureaux	1	Habitats de Haute Alsace	1.8	812 035 €	T2 2023	T1 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 18 logements collectifs	1	Habitats de Haute Alsace	1.9	1 238 000 €	T4 2023	T4 2025
Action	HORBOURG-WIHR Réhabiliter 2 pavillons	1	Habitats de Haute Alsace	1.10	100 000 €	T1 2025	T4 2026
Action	TURCKHEIM Création de logements de l'Ancien Corps de Garde	1	Habitats de Haute Alsace	1.11	640 035 €	T1 2023	T4 2024
Action	COLMAR CH CO Acquérir et Améliorer deux bâtiments collectifs comptabilisant 62 logements situés Avenue Du Gal De Gaulle & Avenue du Gal De Lattre De Tassigny	1	Pôle Habitat	1.12	€	T4 2024	T2 2026

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Développer la marque Colmar, Capitale des vins d'Alsace	2	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	2.1	15 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Gérer les conflits d'usage dans l'espace public	2	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	2.2	250 000 €	T1 2019	T4 2026
Action	Accompagner l'évolution de l'offre commerciale	2	Colmar Agglomération	2.3	25 000 €	T1 2021	T4 2026
Action	Aménager une aire de camping-cars équipée sur un parking route d'Ingersheim	2	Ville de Turckheim	2.4	200 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Créer un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandises	2	Colmar Agglomération	2.5	11 000 000 €	T1 2023	2027
Action	Rénover la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	2	Propriétaire privé	2.6	10 000 000 €	T1 2021	T4 2025
Action	Rénover la Galerie des Clefs	2	Propriétaire privé	2.7	NC	T1 2023	T4 2025
Action	Rénover la Galerie du Rempart	2	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie (AFU des îlots F et C1)	2.8	2 500 000 €	T1 2023	T4 2025
Action	Rénover la Galerie Europe	2	Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie	2.9	1 100 000 €	T1 2023	T4 2025
Etude	Etude sur l'armature de l'offre commerciale de Colmar Agglomération	2	Colmar Agglomération	2.10	90 000 €	T4 2023	T1 2025
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Développer les activités de pleine nature	3	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	3.1	5 000 000 €	T1 2023	T4 2026
Étude	Etudes de circulation-Mobilités douces	3	Ville de Horbourg-Wihr	3.2	1 200 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Installer une passerelle de liaison entre le faubourg et le centre-ville	3	Ville de Turckheim	3.3	NC	T2 2024	T4 2025
Action	Aménager les voies de circulation consécutivement à la reconversion des friches industrielles	3	Ville de Turckheim	3.4	400 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Réaménager la route de Colmar à Wintzenheim	3	Ville de Wintzenheim	3.5	4 400 000 €	T1 2023	T3 2025
Action	Créer une passerelle modes actifs au pont des Américains	3	Ville de Horbourg-Wihr	3.6	1 200 000 €	T1 2023	T4 2025

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Améliorer les accès modes doux au centre-ville depuis l'Est Route de Bâle (Entre la rue St Josse et le Boulevard St Pierre, Liaison douce Alsace/ Rueil, Rue St Josse)	3	Ville de Colmar	3.7	950 000 €	T1 2023	T4 2024
Action	Créer les aménagements cyclables sur des axes majeurs (Avenue de Rome, rue Stanislas)	3	Ville de Colmar, CeA	3.8	2 310 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	3	Ville de Colmar, Colmar Agglomération	3.9	300 000 €	T1 2019	T4 2026
Étude	Etude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare voyageur de Colmar	3	Colmar Agglomération	3.10	58 600 €	T1 2020	T4 2025
Action	Créer un dispositif permettant un franchissement de la voie ferrée pour les piétons et cycles au niveau du Pont d'Altkirch	3	Ville de Colmar, CeA	3.11	1 985 000 €	T1 2024	T4 2026
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Étude	Etude urbaine et de programmation du secteur du Grillenbreit	4	Ville de Colmar	4.1	50 000 €	T3 2023	T2 2024
Action	Réaliser le réaménagement carrefour	4	Ville de Horbourg-Wihr, CeA	4.2	470 000 €	T2 2023	T4 2023
Action	Créer un espace de vie Place de la Mairie	4	Ville de Turckheim	4.3		T2 2025	T2 2027
Action	Végétaliser l'entrée de Ville sud-est - route de Colmar	4	Ville de Turckheim	4.4	NC	T1 2024	T4 2025
Action	Rénover le bâtiment de la Mairie classé à l'inventaire des monuments historiques	4	Ville de Turckheim	4.5	- €	T2 2024	T4 2026
Action	Créer un lieu de vie dans le centre urbain Place du 1er février	4	Ville de Horbourg-Wihr	4.6	1 515 000 €	T4 2022	T4 2025
Action	Créer un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne synagogue	4	Ville de Horbourg-Wihr	4.7	2 000 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Renaturer les berges de la Rue du quai	4	Ville d'Ingersheim	4.8	100 000 €	T4 2022	T4 2024
Action	Végétaliser la cour de l'école maternelle de la Fecht	4	Ville d'Ingersheim	4.9	100 000 €	T4 2022	T4 2024
Action	Mettre en valeur l'ancienne mairie, monument historique	4	Ville d'Ingersheim	4.10	75 000 €	T2 2021	T4 2024

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Améliorer l'offre de services en créant une salle de conseil municipal et de mariages accessible	4	Ville d'Ingersheim	4.11	500 000 €	T2 2021	T4 2024
Action	Créer un lieu de vie végétalisé sur la place annexe à la mairie	4	Ville d'Ingersheim	4.12	250 000 €	T2 2022	T4 2025
Action	Requalifier les espaces publics nouvellement piétonnés (Place Jeanne d'Arc, Place du Marché aux Fruits, Rue Morel)	4	Ville de Colmar	4.13	1 000 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Requalifier les grandes pénétrantes et entrées de ville (Avenue du Gal de Gaulle, route de Neuf-Brisach, route d'Ingersheim)	4	Ville de Colmar, CeA	4.14	7 050 000 €	T1 2023	T4 2026
Action	Requalifier l'extension des abords du Champ de Mars (Avenue de la République, Avenue de la Marne)	4	Ville de Colmar	4.15	2 700 000 €	T1 2024	T4 2026
Action	Restaurer l'extérieur et rénover l'intérieur de l'église Saint Barthélémy	4	Ville d'Ingersheim	4.16	500 000 €	T1 2024	T4 2025
Étude	Diversifier les pratiques sportives extérieures en construisant un skate-park extérieur	4	Ville de Colmar	4.17	540 000 €	T1 2023	T4 2024
Action	Réaliser un Parcours Sportif Urbain	4	Ville de Colmar	4.18	120 000 €	T3 2023	T4 2023
Étude	Réhabiliter le stade nautique situé en Quartier Politique Ville	4	Ville de Colmar	4.19	60 000 €	T2 2023	T4 2023
Action	Conforter la trame verte du quartier en aménageant le square des vignes et les espaces publics de la rue de Riquewihr	4	Ville de Colmar	4.20	2 700 000 €	T2 2023	T4 2025
Action	Créer un parc paysager à l'emplacement de la Cité Lemire	4	Ville de Colmar	4.21	205 000 €	T1 2024	T4 2025
Action	Aménager un espace de nature sur la Plaine Pasteur- Espace Nelson Mandela	4	Ville de Colmar	4.22	4 950 000 €	T2 2023	T4 2025
Étude	Réaliser le schéma directeur de végétalisation	4	Ville de Colmar	4.23	100 000 €	T4 2023	T4 2024
Action	Porter le projet de labellisation « Ville d'art et d'histoire »	4	Ville de Colmar	4.24	100 800 €	T4 2023	T4 2026
Action	Reconstruire l'Orgue Silbermann de l'Eglise des Dominicains	4	Ville de Colmar	4.25	1 700 000 €	T3 2023	T3 2026

Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Protéger et valoriser les collections patrimoniales de la Ville	4	Ville de Colmar	4.26	300 000 €	T2 2023	T2 2026
Action	Restructurer et réaménager la muséographie du premier étage de l'ancien couvent du musée Unterlinden	4	Ville de Colmar	4.27	100 185 €	T3 2023	T3 2024
Type d'activité	Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Construire un groupe scolaire élémentaire et périscolaire	5	Ville de Horbourg-Wihr	5.1	9 700 000 €	T3 2023	T2 2025
Action	Créer une cantine périscolaire « Anne Franck »	5	Ville de Colmar	5.2	5 000 000 €	T1 2024	T3 2025
Action	Créer une cantine périscolaire « Les Oies »	5	Ville de Colmar	5.3	3 000 000 €	T1 2024	T3 2026
Action	Construire une nouvelle salle polyvalente	5	Ville d'Ingersheim	5.4	2 500 000 €	T1 2023	T4 2025
Action	Créer la crèche Les Loupiots	5	Ville de Colmar	5.5	3 000 000 €	T4 2023	T1 2026
Action	Installer le conservatoire dans des locaux adaptés à la pluridisciplinarité des activités	5	Ville de Colmar	5.6	Fiche en cours de rédaction		

6.2) Calendrier général du projet

Le plan d'action est détaillé dans chaque fiche action en Annexe 2.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1) Calendrier

La démarche d'évaluation débutera après la signature de l'avenant, et s'achèvera au plus tard un an après son échéance.

Elle se déclinera en trois phases :

- Une évaluation ex-ante
- Une évaluation in itinere
- Une évaluation ex-post

7.2) Méthode

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, ainsi que Colmar Agglomération souhaitent réaliser un suivi/évaluation du programme.

Le suivi des actions permettra de faire un suivi micro de l'avancement des projets. Il sera retranscrit dans la plateforme de suivi GRIST.

L'évaluation globale fera l'objet d'un suivi macro, basée notamment sur des indicateurs plus généraux présentés en point 7.4.

3 temps d'évaluation sont proposés.

L'évaluation Ex ante, réalisée en 2023 : afin d'avoir un point de comparaison avec les évolutions ;

L'évaluation in itinere, réalisée en 2025, vise à :

- piloter le programme,
- améliorer en continue les projets,
- recueillir les données nécessaires à l'évaluation ex post.

L'évaluation ex post, prévue en 2027, permettra :

- d'apprécier l'ensemble des résultats et des impacts du programme,
- de capitaliser des connaissances et des retours d'expériences.

La démarche d'évaluation sera réalisée en régie et pilotée par la directrice de projet.

Elle s'appuiera notamment sur les conseils méthodologiques pour la conduite d'une évaluation locale d'un projet ACV proposés par l'ANCT.

7.3) Objectifs et questions évaluatives

Afin de conserver une continuité dans la démarche évaluative, il est proposé de conserver les 4 questions prioritaires et 5 critères définis dans l'avenant 1 signé le 4 février 2022.

Pour mémoire, les questions sont :

Q 1 : Le programme ACV a-t-il permis de revitaliser les centres-villes du territoire ?

- Sous-question 1 : Comment les villes ont-elles construit leurs projets autour des 5 axes prioritaires du programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que les objectifs liés aux 5 priorités du programme ont été atteints ?

Q 2 : Le programme a-t-il répondu aux besoins exprimés par les villes et l'agglomération ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les élus se sont approprié le programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que l'ensemble des moyens mis à disposition des villes ont été mobilisés ?

Q 3 : Dans quelle mesure le partenariat a joué un rôle dans le déploiement du programme ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les partenaires financiers ont adapté leur offre de service aux villes ACV ?
- Sous-question 2 : De quelle manière l'expertise de chaque partenaire a été sollicitée par les villes ?

Q 4 : Les ressources financières, humaines et techniques affectées au programme ont-elles été investies sur la durée du programme de manière optimale ?

- Sous-question 1 : De quelle manière les aides financières (Etat et partenaires) ont été mobilisées pour répondre aux besoins de financement ?
- Sous-question 2 : Comment ont été mobilisés les agents ACV (référents et directeurs de projet) ?
- Sous-question 3 : Comment les différentes phases du programme se sont articulées aux difficultés locales ?

Ces questions portent sur cinq critères évaluatifs :

- Efficacité
- Pertinence
- Efficience
- Cohérence interne
- Cohérence externe

7.4) Indicateurs retenus

❖ **Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de logements vacants	LOVAC, ADIL
	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	France Rénov, Bailleurs sociaux
	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)	Anah, ADIL
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement Services
	Nombre de logements dont les travaux ont été subventionnés par Anah	Anah
INDICATEURS D'IMPACT	Taux et évolution de la vacance de logement (Vacance globale)	DHUP-Mission Lutte contre la vacance de logement

❖ **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	Orange Flux Vision / My Traffic
	Nombre et typologie des commerces locaux	Base de données locales, Codata
	Ratio enseignes locales / Franchises nationales et internationale	Codata
INDICATEURCS DE RESULTAT	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI France, Colmar Agglomération
	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2 ans	Codata
	Nombre de subventions accordées à des indépendants équipements dans les villes ACV et répartition des prêts par activité : aides aux vitrines / aides à l'aménagement intérieur des locaux	Base de données internes Ville de Colmar et Colmar Agglomération
INDICATEURS D'IMPACT	Taux et évolution de la vacance commerciale	Codata

❖ **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquence des transports / heure	TRACE
	Tarif horaire moyen des places de stationnement	Services techniques municipaux

INDICATEURS DE RESULTAT	Evolution du nombre de km de voies cyclables	Services techniques municipaux
	Nombre de billets vendus et / ou Nombre d'abonnement	TRACE
INDICATEURS D'IMPACT	Comptage des voitures (1 comptage / an)	Services techniques municipaux
	Taux de remplissage de parking	Services techniques municipaux

❖ **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Avancement du projet de la ville retenue pour l'AMI "Réinventons nos cœurs de ville"	Services techniques municipaux
	Nombre de visites guidées	Office de tourisme
	Fréquentation de sites patrimoniaux ouverts au public	Services techniques municipaux
	Evolution de nombre d'aides pour la réhabilitation des maisons anciennes	Services techniques municipaux
	Nombre et fréquentation des animations patrimoniales réalisées	Services techniques municipaux
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de chantiers en cours et finalisés sur les espaces publics	Services techniques municipaux
	Evolution des surfaces piétonnisées, des surfaces désimperméabilisées et végétalisées	Services techniques municipaux
INDICATEURS D'IMPACT	Evolution de la fréquentation touristique	Orange Flux Vision

❖ **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinéma plein air, salles de concert)	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations culturelles	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations sportives et loisirs	Services techniques municipaux
	Fréquence des animations d'été pour les enfants	Services techniques municipaux
INDICATEURS D'IMPACT	Liste ou nombre des structures de formation	Services techniques municipaux
	Création de pôles médicaux	Services techniques municipaux
	Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville	BPE

❖ **Axes transversaux**

- a) Objectif n°1 : Intégrer les objectifs de transition écologiques à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Typologie des projets de mobilité douce / propre	Cerema, services municipaux
	Typologie des projets de requalification des espaces publics	Avenant à la convention cadre ACV
INDICATEURS DE RESULTAT	Utilisation des aides aux travaux proposés par l'Anah	DREAL / DDT
	Utilisation des aides proposées par la Banque des Territoires (e-commerce, smart city ...)	Direction locale de la Banque des territoires
	Résultats des partenariats proposés (Enedis, Val'hor)	Services municipaux

b) Objectif n° 2 : Encourager les démarches de participation citoyenne à tous les stades de déploiement du projet ACV

	RETENUS	SOURCES
INDICATEURS DE SUIVI	Typologie des dispositifs ou instances de participation volontaire mis en place	Services techniques municipaux
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de participants	Services techniques municipaux

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

Les villes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim, et Colmar Agglomération s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A Colmar, le

Ville de Colmar	Ville de Horbourg-Wihr	Ville de Ingersheim
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Éric STRAUMANN</i> Maire	<i>Thierry STOECKER</i> Maire	<i>Denise STOECKLE</i> Maire
Ville de Turckheim	Ville de Wintzenheim	Colmar Agglomération
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Benoit SCHLUSSEL</i> Maire	<i>Serge NICOLE</i> Maire	<i>Éric STRAUMANN</i> Président de l'EPCI
Etat	La Banque des Territoires pour la Caisse des Dépôts	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet	<i>Isabelle HALB-SIENER,</i> Directrice territoriale Alsace hors EMS	<i>Philippe RHIM</i> Directeur Régional Grand Est

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	Région Grand Est
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet/Délégué Local	<i>Thierry QUEFFELEC</i> Préfet/Délégué Territorial	<i>Franck LEROY</i> Président
Collectivité européenne d'Alsace	CCI Alsace Eurométropole Délégation Colmar	Chambre de Métiers d'Alsace - Section de Colmar
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Frédéric BIERRY</i> Président	<i>Céline KERN</i> Présidente	<i>Raphaël KEMPF</i> Président
Pôle Habitat Colmar Centre Alsace	Centre Alsace Habitat	Habitats de Haute-Alsace
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Karine GABLE</i> Directrice Générale	<i>Alain RAMDANI</i> Président	<i>Guillaume COUTURIER</i> Directeur Général